ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Ferdinand Hasler vs Jane Richards, femme de Francis C. Richards, alias Frank Richards et Francis C. Richards, alias Frank Richards, mari de la dite Jane Richards. Même vs. Jane Richards, femme de Frank Richards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 4557 et 4616—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un writ de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Baronne, Melpomène et Dryades, mesurant seize pieds de face à la rue Thalie incluant six pouces plus ou moins, sur laquelle est construit un mur en commun, seize pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes; la dite portion de terre est celle partie la plus rapprochée de la rue Baronne prise des lots numéros un et deux, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, en date du 15 décembre 1849, déposé comme plan No 176 en l'étude de Théo. Guyol, notaire en cette ville, qui a été acquise par John B. Glaudin des héritiers de Timothy Sullivan et Jeremiah Sullivan jr, par un acte passé le 16 décembre 1857 pardevant James Graham, anciennement notaire en cette ville.

Etant la même propriété que Mme Jane Richards a achetée du dit John B. Glaudin, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire en cette ville, le 1er jour d'octobre 1878, enregistré au transfert livre 106, folio 52.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 déc—6,13,20,27—3,7 janv

Succession de Mme Marie Elise Camus [illegible] décédée de John T. Hamlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 3089—Division B.—En vertu et conformément à un jugement et décret de vente, rendu le 9 décembre 1881, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 14 janvier 1882, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible] Quatre cent trente-sept trois mille [illegible] douzièmes d'un certain morceau de terre, situé en partie dans la paroisse d'Orléans et en partie dans la paroisse de Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi, faisant partie de l'habitation anciennement propriété de Prosper Marigny; lequel morceau de terre est borné à l'est par la propriété appartenant actuellement à Norbert Trépagnier, ancienne habitation Caselar, à l'ouest de la propriété appartenant à Tiemann, et à Dannefelder, ancienne habitation Verret, et commençant à une distance de quarante arpents du fleuve Mississippi, et s'étendant au Bayou Barataria, et a environ deux mille arpents de superficie; le tout conforme à un devis de P. M. Judice, en date du 8 décembre 1863.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 déc—20,27,3,10 janv

[illegible] Boudède vs Sarah Ann Steele et als. Pour effectuer un partage.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, division B No 1311.—En vertu d'un jugement rendu le 30 novembre 1881 et signé le 6 décembre 1881, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 14 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Magnolia et Claiborne; ledit lot est désigné comme le No deux sur un plan de Frank Gardner, en date du 7 avril 1866, déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire en cette ville, et mesurant vingt-huit pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de cent neuf pieds un pouce, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Une moitié comptant et la balance à un an, ou un billet ou billets, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an; ladite propriété doit être assurée et la police transférée; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc. et toutes les autres clauses usuelles seront requises par l'acte de vente.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
14déc—14,21,28—janv 4,11,14

Dans l'affaire de la New Orleans Mechanics' Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1607.—En vertu d'un jugement rendu le 16 juin 1881 et signé le 29 juin 1881, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan, St. Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 décembre 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philippa maintenant Dryades, Canal, [illegible] Commune, désigné comme lot numéro [illegible] sur un plan annexé à un acte de [illegible] l'Etat de la Louisiane à Royal A. [illegible] pardevant C. A. Tallarie, [illegible] en cette ville, le vingt-cinq de mai [illegible] mesurant vingt-neuf pieds de face à la [illegible] cent quarante-six pieds [illegible] de profondeur, sur la ligne de division [illegible] numéro vingt-quatre, [illegible] trois pouces et un tiers de profondeur [illegible] qui divise du lot [illegible] vingt-sept pieds quatre pouces de largeur dans le [illegible] de division des numéros vingt-un.

2° Un autre morceau de terre avec les dépendances qui y appartiennent, situé dans le même ilet que le terrain pleinement décrit ci-dessus, qu'il touche sur le côté inférieur, désigné par le numéro vingt six sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Dryades, cent quarante-six pieds trois pouces et un tiers de profondeur sur la ligne de division du numéro vingt-cinq, cent quarante-quatre pieds de profondeur sur la ligne de division des numéros "Treize," "Quatorze," "Quinze," "Seize," et "Dix-Sept" et vingt pieds 4 pouces de largeur dans le fond sur la ligne de division du lo "Vingt."

Termes et Conditions—Celle-ci étant la seconde et dernière vente à l'encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à un crédit de douze mois, l'acquéreur fournissant un bond avec une bonne garantie solvable portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la vente, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final; le dit acquéreur aura à déduire de cette offre et à payer au comptant le montant des [illegible] honoraires du shérif, environ $250, et, en outre, les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, le montant desquels n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 déc—13, 20, 27, 29

Chas W. Wilson vs James Coyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4096—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] district, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Jackson, Dryades et Josephine, et mesurant cent vingt-huit pieds de façade rue Baronne, partant à soixante-quatre pieds du coin de la rue Jackson, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur.

Le dit morceau de terre fait partie d'un carré que le défendeur a acquis de Elisha Crocker, en vertu d'un acte passé pardevant John F. Coffee, notaire, le 5 janvier 1854.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 déc—6,13,20,27,janv 3,7.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. First German Lutheran Congregation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4604—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 18 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 22, 23, 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Al. D'Hémécourt, voyer, le 17 janvier 1849, déposé en l'étude de Chs. Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dits lots de terre sont compris dans l'ilet borné par les rues Louisa, Indépendance, Casacalvo et Congrès, ayant les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No 22 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Indépendance, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 19 et 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, sur la ligne qui le divise du lot No 23. Le lot No 23 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Indépendance, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 22, et 98 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 24. Le lot No 24 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Congrès, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 21, et 98 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 25. Le lot No 25 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Congrès sur 98 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur et le lot No 26 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Indépendance, sur 98 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout en pieds américains.

2° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, de même que tous les droits, passages, avantages y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Louisa, Congrès, Casacalvo et Indépendance, désigné par le No 21 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 17 janvier 1849, déposé en l'étude de Chs. Boudousquié, [illegible] mesurant 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Congrès, sur 98 pieds 9 pouces [illegible] de profondeur, entre lignes parallèles.

3° [illegible] actions, maintenant réduites à $5, des actions [illegible] de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées aux terrains décrits [illegible] et aussi 12 actions, maintenant réduites à 1½ des actions hypothécaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane attachées au terrain décrit en second lieu.

Etant les mêmes propriétés acquises [illegible] de Louise Hakenjos, veuve de Frédérick Arnd, comme il appert par les actes suivants, à savoir:

La propriété premièrement décrite dans l'acte passé pardevant feu E. G. Gottschalk, notaire, en date du 9 mai 1870. Et la propriété décrite en second lieu dans l'acte passé pardevant [illegible], notaire, en date du 11 août 1870.

[illegible] Conditions—L'acquéreur assumera un billet de [illegible] cent cinq dollars, payable le 1er mai 1883, [illegible] renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités [illegible] actionnaire de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet fourni devra être [illegible] avec l'acte d'hypothèque accordé par la Compagnie du Levee Cotton Press en faveur de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 15 mars 1849 pardevant Charles [illegible], ci devant notaire en cette ville, et [illegible] les actes de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17déc—24 31 janv 7 14 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Henry C. Smith vs Benjamin H. Herrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3767 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 janvier 1882, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

La moitié indivise de deux lots de terre, situés dans le faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Poeyfarre, Duplantier et Camp, désignés par les numéros trente trois et trente-quatre, sur un plan dressé par Edward Gottheil, voyer, en date du 25 mars 1849, annexé à un acte de Dominique François Burthe, exécuteur, à Alexandre McConnell, passé pardevant Achille Chiapella, alors notaire en cette ville le 19 mai 1849; lesdits lots mesurant chacun un pied américain, conformément au dit plan, vingt cinq pieds six pouces de face à la rue Duplantier, sur cent trente-deux pieds sept pouces quatre lignes et demi de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et dépendances qui y appartiennent et formant une partie d'une certaine propriété que le dit Benj. H. Herrell, a acquis de société avec John W. Gayle, de la succession de Mme L. D. Burthe, par un acte d'achat passé pardevant Achille Chiapella, alors notaire en cette ville le 19 mai 1849, C. O. Book 40, fol 604.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
6 déc—6,13,20,27—jan 3, 7.

James T. Redd vs William Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans —No 4543.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 31 décembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Prytanée, Melpomène et Terpsichore, et désigné comme le lot No 3 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, et déposé pour référence en l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 21, conformément au dit plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, anciennement notaire en cette ville, le 15 mai 1843; le dit lot ou portion de terre mesure trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise en vertu d'un acte de partage fait entre lui et les mineurs Applegate, pardevant A. Hero Jr, notaire, le 31 décembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions - Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30nov—déc 7 14 21 28 31

John L Scurry vs John Hady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 3441.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent dix, sur le plan original du dit faubourg, borné par les rues St. Charles, anciennement Bayadère, Carondelet, anciennement Apollo, Deuxième et Première, et désigné comme lot numéro dix sur un plan dressé par H. Moellhausen, voyer, en date du 26 février 1846, et déposé comme plan numéro 39, en l'étude de Wm. Christy, anciennement notaire en cette ville, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Carondelet et Deuxième, et mesure trente pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de cent vingt-six pieds six pouces de face à la rue Carondelet, entre lignes parallèles, en pied américain.

Acquis par le défendeur par achat de Patrick Cummings, conformément à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, notaire, le 26 janvier 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 déc—20,27, 3,10,17,21 janv

Mme Cornelia B. Graham vs. Charles G. Bacon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4505—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie connue comme Burtheville, anciennement [illegible] Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Foucher, [illegible] et les rues Live Oak, Calhoun et Laurel. Le dit lot ou portion de terre forme l'encoignure de la rue Laurel et la propriété Foucher de [illegible] et mesure cent cinquante pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur et façade de cent quarante-quatre pieds sept pouces et trois lignes conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 12 janvier 1874.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise de la Crescent City Loan & Building Association, conformément à un acte passé pardevant André Héro jr., notaire en cette ville, le 7 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 déc - 8,15,22,29, janv 5,10.

Wm. H. Whitney vs Robert H. Wilson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3553—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 2 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Moreau et Victoire, désigné par le numéro un sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, le 14 septembre 1867 et attaché à un acte passé devant W. J. Castell, notaire, le 19 octobre 1867, et mesurant trente et un pieds cinq pouces sur cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Champs-Elysées, sur une profondeur, entre lignes parallèles, en pied américain.

2° Un certain morceau en portion de terre situé dans le même district et carré que le terrain précédemment décrit, désigné par la lettre B sur le devis susdit, situé à l'arrière du dit lot No 1, ayant cinquante-quatre pieds 5 pouces et six lignes sur une ligne parallèle à la rue des Champs-Elysées, et la partie inférieure de la ligne du dit terrain No un et [illegible] cinquante-cinq pieds sur la limite inférieure du terrain A; vingt six pieds huit pouces et quatre lignes [illegible] côté de la rue Marigny [illegible]; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages y appartenant ou en quelque sorte y dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
14déc—1 8 15 22 29 jan 2

Vincent Mieux vs. A. P. Dumas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 3660. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, MARDI, le 10 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Treize certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro cent quatre-vingt quinze, borné par les rues Canal, Clark, et Gasquet et l'Avenue Hagan, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, sur un plan déposé en l'étude de John Bendernagel, notaire, et attaché à l'acte numéro 55. Conformément au dit plan, les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Canal et Clark, vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Canal [illegible]. Les lots deux à cinq inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Canal, sur une même profondeur de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes; les lots dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt deux et vingt-trois se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Gasquet, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent onze pieds [illegible] trois lignes; le lot numéro vingt-trois forme l'encoignure des rues Gasquet et Clark; les lots vingt-quatre, vingt cinq et vingt-six se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Clark, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent trente-huit pieds six pouces et cinq lignes.

Acquis par le défendeur dans cette affaire par achat de [illegible], conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire en cette ville, le 8 mai 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9déc—9 16 23 30 janv 6 10

H. A. Sadler, tuteur vs George H. [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3622.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles dans le Premier District de cette ville, LUNDI, le 2 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux (2) certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, maintenant St-Charles, Apollo, maintenant Carondelet, Washington et Quatrième, désignés par les numéros deux et trois [illegible], anciennement voyer, en date du 5 février 1849, déposé aux archives de feu Stringer, notaire, et un plan par C. A. Hedin, anciennement voyer, en date du 19 novembre 1855, déposé en l'étude de [illegible], anciennement notaire en cette ville; lesdits deux lots se touchent et mesurent chacun vingt-huit pieds, huit pouces de face à la rue [illegible] profondeur de cent-vingt pieds, entre lignes parallèles, (au pied américain). Le lot deux forme l'encoignure des rues Carondelet et Quatrième, dans ledit ilet.

Etant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a achetée de Lewis Klein, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, le 14 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24déc—[illegible] janv

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Auguste Schreiner vs Ph. Billmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1112.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 27 décembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le village de Milneburg, au lac, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, Troisième District de cette ville et ayant, en mesure américaine, soixante-dix huit pieds de façade rue des Champs Elysées, la même façade rue Marigny, sur deux cent quatre vingt-cinq pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, borné du côté de la ville par la propriété du défendeur Philip Billmann, et de l'autre côté, par le lac Pontchartrain.

2° Un autre terrain situé dans le dit village de Milneburg, attenant à celui décrit plus haut, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ayant soixante-dix-huit pieds de façade rue des Champs-Elysées, la même façade rue Marigny, sur deux cent quatre-vingt-cinq pieds, huit pouces et quatre lignes de profondeur, s'étendant d'une rue à une autre.

3° Un autre terrain ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le dit village de Milneburg, faisant partie du terrain désigné par le numéro onze dans le carré No trente-six, sur le plan primitif de Milneburg à prendre du côté le plus rapproché de la rue Frankfort, et ayant trente pieds de façade rue des Champs-Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout en mesure française.

4° Et un autre terrain, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le dit village de Milneburg, désigné sur le plan primitif du dit village, comme le terrain numéro un du carré cent-soixante quatre formant le coin des rues Columbia et Français, et ayant soixante pieds de face sur la dite rue Columbia, sur cent-vingt pieds de profondeur et de façade rue des Français.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 nov—[illegible]—2,9,16,23 27 déc

Edwd. F. Stockmeyer vs. Mme L. Frost.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4592.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 14 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-James, Tchoupitoulas, Religieuses et Market et mesurant deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue St-James, ayant la même mesure sur la ligne qui la divise de l'autre portion du dit ilet et cent cinquante-neuf pieds dix pouces et deux lignes de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuses, respectivement; le tout conformément à un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, en date du 19 août 1858.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse dans cette affaire par achat des héritiers de feu James P. Freret, décédé, conformément à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 21 janvier 1876, enregistré au bureau des transferts, livre 107, fol. 276.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 déc—13 20 27 jan 3 10 14

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Caroline Kerner, veuve de Henry L. Faber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4603—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, dans la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 14 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque manière, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro [illegible] dans l'ilet borné par les rues Fulton, Joséphine, St-André et Chippewa, ayant au pied anglais, 45 pieds 6 pouces de face à la rue Fulton sur 159 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles d'après un plan fait par J. A. [illegible], architecte, le 8ème jour de juillet 1864, attaché pour référence à l'inventaire de la succession de feue Joséphine Mayer, pris pardevant Alphonse Barnett, notaire en cette ville, le 14ème jour de juillet 1864. Ensemble avec 59 actions maintenant réduites à $5 actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens qui y sont attachées.

Etant la même propriété allouée à la défenderesse dans cette affaire, dans le partage de la propriété appartenant à la succession de feue Joséphine Mayer, faite entre la dite défenderesse et les autres héritiers de la dite feue Joséphine Mayer, conformément à un acte passé pardevant Alphonse Barnett, notaire en cette ville le 2 août 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—L'acquéreur devra fournir un certificat d'action pour la somme de Deux Cent Soixante-Quinze Piastres [$275] échéant le 1er décembre 1882, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la remise comptant; l'acquéreur devra assumer toutes les responsabilités et obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le certificat d'actions ainsi souscrit devra être identifié avec un acte d'hypothèque de la défenderesse en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 20 juin 1876 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 déc—14,21,28, janv 4,11,14

F. L. Richardson, agent, vs Jordan Hays.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4491—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 10 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trois de l'ilet No Trente-huit, borné par l'Avenue London, par les rues Liberté, Gentilly et Mlle Orléans, conformément à un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, en date du 2 mai 1843, déposé en l'étude de J. Cuvellier, notaire en cette ville; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Mlle Orléans sur une profondeur de cent vingt pieds, le tout en mesure française, [illegible]: Une moitié du dit lot, de Thomas B. Lee, par acte pardevant Edw. Barnett, notaire, le 12 mai 1869, [illegible] Jordan Hays [illegible] l'autre moitié du dit terrain; [illegible] le 10 juin 1876, Isaac Hays vendit à Anna Hays, épouse de Jordan Hays, sa moitié indivise d'intérêt dans ce terrain, par acte pardevant Joseph A. Quintero en date du 10 juin 1876, que cependant le défendeur déclare ici avoir été acquise avec les fonds de la communauté existant entre lui et sa dite épouse sur quelle propriété il exerce un contrôle.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 déc—10, 17, 24, 31, jan 7, 10,

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Aux créanciers de Philip S. Simms et à toutes autres personnes intéressées.
No 4,749.
Philip S. Simms vs ses créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion des créanciers dans cette cause, au bureau de Fred. Zengel, Esq., un notaire, le 19ème jour de janvier 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Righter, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.
Nouvelle-Orléans ce 10ème jour de Décembre 1881.

E. A. LUMINAIS, Député Greffier.
11déc—11 13 17 21 24 27 30. 3 jv 7 10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de François Avégno.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 1983—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par François Avégno, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24déc—24,28—1 jan

Succession de Joseph A. Aiken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4520.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Catherine M. A. Aiken, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 déc—24,28 1er janv.

Succession de Samuel W. Hammond

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4826—Division A—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Samuel W. Hammond, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
22 déc—27, 1er jan.

Succession de Eliza Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3729—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mary Emma Phillips, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
20déc—20 24 28

Succession de Whitfield Harrington

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4359. Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours [illegible] la présente notification, les raisons, s'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
16 déc—16,23,27.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Otto Drewes.
No 4456—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 56 rue Royale—SAMEDI, 21 janvier 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 décembre 1881, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Craps ou Bourgogne, Poète ou Washington, Amour ou Rempart et Music, ayant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Craps, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade à la rue Poète ou Washington.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Music, Amour, Bons Enfants et Poète, étant le lot No 2 sur un plan de C. A. de Armas, en date du 14 mars 1851, déposé en l'étude de Antoine Doriocourt, notaire, lequel lot mesure 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Music sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Peters et Alix, désigné par le No 21, et mesurant 31 pieds et 7 pouces de face à l'avenue Elmire sur une profondeur de 122 pieds et 8 pouces entre lignes parallèles. La dite propriété étant sujette à l'usufruit et droit d'occupation en faveur de Mme Vve Samuel Bendler conformément à un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 20 juillet 1881.

Termes et conditions—Pour la propriété ci-dessus décrite en premier lieu les acquéreurs assumeront un billet du défunt d'un premier montant de $1,800 en date du 14 juillet 1876 et portant intérêt à raison de huit pour cent par an, mais maintenant réduit à $1,200, payable le 14 juillet 1886, et portant intérêt de six pour cent par an, le dit intérêt payable annuellement et d'avance le 14 juillet de chaque année et pour le reste du prix d'adjudication comptant.

Pour la propriété décrite en second lieu le tout comptant.

Pour la propriété décrite en troisième lieu le tout comptant, mais la dite propriété est vendue sujette au droit d'occupation et l'usufruit en faveur de Mme Bender pour sa vie durant.

Toutes les taxes pour l'année 1882 seront payées par les acquéreurs. Un dépôt de 25 pour cent comptant sur les lieux seront requis de l'acquéreur sur le montant de leur adjudication.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 déc—20, 27, jan 3, 10, 17, 21.

Vente pour effectuer un partage entre André Doriocourt Jr et Joseph Doriocourt.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureaux No 56 rue Royale.—SAMEDI, 21 janvier 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, entre les rues Commune et Gravier, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé Chemin du Bayou, coin Dergenois, étant une partie du lot No 30, de l'ilet borné par les rues Dergenois, Columbus, Chemin du Bayou et Broad, mesurant 76 pieds de face au Chemin du Bayou, 73 pieds sur la ligne du fond, 181 pieds 6 pouces et 2 lignes à la rue Dergenois et 153 pieds 7 pouces plus ou moins sur l'autre ligne.

Termes. Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police aux vendeurs et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0{0 comptant sur le montant de l'adjudication et assumera et payera la taxe de dessèchement ainsi que celles dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, No 18 rue Orléans, aux frais de l'acquéreur.
16 déc—16,27—janv 10,21

PAR JAS. P. GUINAULT.

Succession de Johann Gottfried Jacobi. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 4496.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 31 décembre 1881, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 novembre 1881, la propriété suivante, savoir:

Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues [illegible]; lesquels lots sont désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, mesurant ensemble 270 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue [illegible], 124 pieds 7 lignes de face à la rue [illegible] et 64 pieds 6 pouces [illegible] sur l'autre ligne.

Le tout mesure américaine. Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Chas [illegible], notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1882 en sus du prix d'achat.

10 pour cent seront requis sur les lieux de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
29 nov—déc 3,10,17,24,31

Résidence en briques, avec mansardes, rue St-Pierre, Nos 93 et 95.
Succession de Veuve F. C. Bonseigneur.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 3921.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 janvier 1882, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1881, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St-Pierre, Orléans, Bourbon et Dauphine, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Pierre, sur 127 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble, une résidence en briques avec mansardes, ayant quatre chambres, galerie derrière, deux cabinets et deux grandes chambres dans la mansarde; cuisine en briques de deux étages, écurie, remise, lieux d'aisance, hydrant, etc. Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1882, en sus du prix d'adjudication.

Le dépôt ordinaire de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
10déc—10 17 24 31 jan7 14

Maison rue Urquhart No 153.
Succession de Pierre Péché.
Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 4339—Division E.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur. Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 7 janvier 1882, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er décembre 1881, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le 3me district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Urquhart, Girod, Mandeville et Marigny, désigné par le No 2 de l'ilet No 62, lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de 115 pieds.—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, Nos 153.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur, ainsi que toutes les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1882.

Le dépôt ordinaire de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur.
9déc—3,10,17,24,31, janv 7

PAR GIRRADEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Magasin Central dans le Deuxième District. Convenable soit pour résidence, commerce et industrie.
Le magasin à 4 étages, avec un lot de grande profondeur.
No 106 rue Chartres, Entre celles St-Louis et Conti.
Pour effectuer un partage.
Dans l'affaire de la Succession d'Anne Barbara Nusbaum, décédée, femme de Fridolin Diekel.
John Diekel vs. Fridolin Diekel et als.
No 375—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRRADEY & MACON, C. E. Girardey, encanteur, bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 janvier 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1881, par l'hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, et d'un ordre ou décret du même juge, rendu le 16 décembre 1881, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre D, dans l'ilet No 28, borné par les rues Chartres, Vieille-Levée, Conti et St Louis, sur un plan annexé à un acte notarial ci-après mentionné, conformément au dit plan. La dite propriété mesure 30 pieds 7 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de 150 pieds 5 pouces et 4 [illegible] sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Louis, 152 pieds 3 pouces et 4 lignes [illegible] sur la ligne vers la rue Conti, puis mesure [illegible] de 4 pieds 7 pouces, puis courant une autre profondeur de 23 pieds et ayant 16 pieds sur la ligne du fond le tout au pied américain. La dite propriété fut acquise par F. Diekel durant communauté entre lui et sa décédée par acte passé le 26 octobre 1865, pardevant E. G. Gottschalk, anciennement notaire.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant le magasin en briques à 4 étages, solidement construit et désigné par le numéro 106 de la rue de Chartres. Le rez de chaussée contient un magasin avec devanture vitrée, comptoirs, installations, gaz, [illegible] deux grandes chambres dans le fond. Le 2me étage à 6 grandes chambres et corridor. Le 3e étage à 6 chambres et le 4e étage à 3 chambres. Derrière le corps principal est une maison en briques à 2 étages contenant 4 appartements. La cour est pavée; il y a un hydrant et une grande cuve de 10,000 gallons. Cette propriété, située dans le centre du 2me District, est sur une des rues principales et moins fréquentées et est ce qu'on peut désirer comme emplacement de commerce. Elle est louée en partie au prix de $85 par mois sans bail.

Termes et conditions.—Un tiers ou tout comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an [illegible] du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement. Les améliorations devront être assurées, et la police transférée aux détenteurs du billet; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent sur le prix de la vente au comptant sera requis au moment de l'adjudication.
19déc—18,19,24,31—7,14,21.

INJECTION & POUDRE-TISANE de D. BIENAIME [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Une propriété améliorée dans le Deuxième District d'une grande valeur,
Coin des rues Hôpital et Johnson,
Rue Hôpital, entre celles Johnson et Galvez.
Succession de Charles Prosper Barthélemy.
No 4349.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur- Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 14 janvier 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre celles Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 décembre 1881, pour le compte de la susdite succession, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Hôpital, Galvez et Quartier, mesurant 20 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur et façade à la rue Hôpital de 100 pieds plus ou moins.

Les améliorations comprennent une bonne bâtisse en bois, couverte en ardoise, divisée en deux corps de logis, ayant chacun deux chambres, deux cabinets, galerie, cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, puits, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 5, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Johnson, Galvez et Quartier, mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 86 pieds, entre lignes parallèles et égales.

Les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par feu Charles Prosper Barthélemy de John Pelham, par acte passé pardevant Paul E. Théard, notaire, le 4 mai 1880.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un an en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilèges sur les propriétés vendues, portant intérêt de 8 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant en cas de procédures judiciaires pour forcer la collection des dits billets en une partie.

Les propriétés seront tenues assurées par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets jusqu'à paiement final.

L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 déc—13,20,27—3,10,14 jan

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Magasin situé dans un quartier central, à l'encan.
Magasins Nos 101 et 103 rue Gravier, entre Camp et Magazine.
Magasins Nos 267, 269 et 271 rue South Rempart, coin Julia.
Propriété et îlet de terre rue Girod.
Actions de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans.
Succession de Pierre Wartelle—No 13,042—Cour du Treizième district judiciaire de la paroisse St Landry, Lea.
Ferdinand M. Wartelle et als vs M. L. [illegible] et als.
Vente pour effectuer un partage entre les héritiers de Pierre Wartelle, décédé.
Vente au dernier et plus fort enchérisseur.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 janvier 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour du Treizième District Judiciaire pour la paroisse St Landry, dans l'Etat de la Louisiane, [illegible] jugement No 13,042 du dossier de ladite [illegible] et portant la date du 28 mai 1881, [illegible]

1° Un certain [illegible] ensemble avec les [illegible] s'y trouvent, situé [illegible] ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet [illegible] les rues Gravier, [illegible] et Camp, [illegible] et mesurant 18 pieds [illegible] 9 1/2 pouces de face à la rue Gravier sur 95 [illegible] pieds 2 3/4 pouces de [illegible] la ligne du côté du lot No 4 et 15 [illegible] pieds 10 pouces [illegible] de largeur dans le [illegible]

Les [illegible] comprennent un magasin en [illegible] désigné par le No 101 de la rue Gravier et loué à MM. Moses Löbe & Co [illegible] 1er octobre 1882, à raison de $1000 [illegible]

2° Un [illegible] lot de terre, ensemble avec [illegible] qui s'y trouvent [illegible] district et le même ilet [illegible] No 3 auquel il est fait [illegible] par le No 4 du dit [illegible] 7 pouces de face à la [illegible] 2 3/4 pouces de profondeur [illegible] No 3 et 96 pieds [illegible] sur la ligne du [illegible] de 7 pouces de [illegible] Les améliorations [illegible] en briques à trois étages [illegible] 103 de la rue Gravier, [illegible] Branch, Crooks & Co [illegible] 1882, à raison de $1000 [illegible]

3° [illegible] de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart, Dryades, Girod et Julia, désigné comme le lot No 3 et mesurant 62 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Rempart, sur 94 pieds 10 pouces de profondeur et de façade à la rue Julia, entre lignes parallèles, et formant l'encoignure des rues Rempart et Julia. Les améliorations consistent en une rangée de trois maisons de magasin en briques à deux étages, désignées par les Nos 267, 269 et 271 rue Rempart et 241 Julia, [illegible]. Le coin Nos 269 et 271 Rempart est loué à et occupé par M. Wm. Cunningham à raison de $300 par an et le No 267 rue Rempart par F. Goldstein à raison de $360 par an.

4° Un autre morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Girod et Julia, mesurant 30 pieds 1 4/8 pouces de face à la rue Girod sur 102 pieds 10 4/8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage désignée par le No 204 de la rue Girod.

5° Un certain îlet de terre situé dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désigné comme l'ilet 44, borné par les rues Indépendance, Congrès, Célestine et Genius, ayant une façade aux rues Indépendance et Congrès de 241 pieds, sur une profondeur et façade aux rues Célestine et Genius de 197 pieds 7 pouces.

Aussi.

6° Treize (13) actions du fonds capital de la New-Orleans Gas Light Co.

Termes et conditions de la vente—Pour les actions de la compagnie du gaz comptant avant le transfert. Pour la propriété foncière un demi du prix d'achat devra être payé au comptant, et pour le reste les acquéreurs souscriront des billets payables à l'ordre de Louisa King, [illegible] en deux paiements égaux, à un et deux ans du jour de la vente, [illegible] portant huit pour cent d'intérêt par an, intérêt [illegible] à partir de la date, garantis par hypothèque spéciale, et privilège de vendeur contenant la clause "non alienando," ainsi qu'une stipulation qui devra aussi être incluse dans l'acte, [illegible] dix pour cent [illegible] pour honoraires d'avocat [illegible] des dits billets [illegible] des risques pour [illegible] les montants. Les améliorations devront être pleinement assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. Les acquéreurs assureront le paiement en sus des montants de leurs adjudications de toutes les taxes dues et exigibles en 1882, et devront déposer dix pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
4 déc—4, 7, 10, 17, 24, 31

Propriété cottage à l'encan dans le Troisième District.
Sur la rue Montégut, entre celles Bourgogne et Rempart.
Succession de Joseph Diggs.
No 2342—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet, SAMEDI, 14 janvier 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 décembre 1881, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Clouet, Rempart et Bourgogne, mesurant au pied américain, 31 pieds 5 pouces [illegible] de face à la rue Montégut sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises, ayant cinq chambres et de larges galeries, près des cars urbains des [illegible], Levée, Natchez et Atlantic et du sol et jute factories.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles durant 1882.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. J. Castell, notaire.
11déc—11 17 24 31 janv 7 14

PAR A. SELLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Mme Marie Soux, femme de Jean Marie Tujague.
Une résidence de valeur pour famille dans le Deuxième District de cette ville.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 4445.

PAR ARMAND SELLE, encanteur—Bureau, No 50 rue Royale,—SAMEDI, 21 janvier 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 10 décembre 1881, de la propriété ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Remparts, St-Claude et le Chemin du Bayou, mesurant, au pied américain, 76 pieds 1 pouce de face sur la rue Quartier, sur une profondeur de 35 pieds 1 pouce sur le côté le plus près de la rue St-Claude, 39 pieds 4 pouces sur l'autre ligne et 76 pieds 3 pouces sur la ligne de fond.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Quartier, mesurant 23 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 91 pieds 2 pouces, entre lignes égales et parallèles.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, avec billets de l'acquéreur, tirés à son ordre et endossés par lui, [illegible] de la vente, payables à un et deux ans après la date et portant huit pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, et l'acte de vente devra contenir la clause de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets, et garantis par privilège et lieu de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. La propriété devra être assurée et la police d'assurance transférée aux porteurs des dits billets. Les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères les taxes dues en 1881 et toutes celles dues jusqu'au jour de la vente.

Les dites propriétés seront vendues ensemble et en bloc.

Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros, notaire.
17 déc. 17, 24, 31, janv 7, 14, 21.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DU CONSTABLE.

Henry Jurgens vs. Philip Mahl.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, MARDI le 24 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville et désigné par le No 24 dans l'ilet No [illegible], borné par les rues Constance, Magazine, Genl Taylor et Peniston. Le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.
22déc—22 30 - 6,13,20,24janv.

Hy. Clay Green vs. Zion Baptist Church.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 1944—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, en cette ville, SAMEDI, 21 janvier 1882, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

La bâtisse en bois à un étage connue comme la "Zion Baptiste Church", avec l'ameublement, les installations et dépendances qui s'y trouvent ou qui en dépendent située rue Lafayette, en cette ville, sur le lot No 34, dans l'ilet No 330, borné par les rues Lafayette, Poydras, Franklin et Liberté.

Cette propriété sera vendue séparément du lot sur lequel elle est bâtie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.
19 déc—19.26 jan2.9.16.21

CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.
VOIE FERRÉE
—ENTRE—
La Nlle-Orléans et Houston,
—COMPOSÉE—

DU CHEMIN DE FER MORGAN LOUISIANE ET TEXAS, CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA LOUISIANE, CHEMIN DE FER DU TEXAS ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

DEPARTS	ARRIVEES
Nlle Orléans à midi 12	A Houston 6:50 A. M.
Houston ..6.50 P. M.	Nlle-Orléans 6:25 P. M.

Chars dortoirs entre la Nlle-Orléans et San Antonio.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de l'endroit. Durée du voyage à Galveston par cette voie, 23 HEURES. Billets à vendre et chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau, au coin des rues Magazine et Natchez.

C. A. WHITNEY & CIE., Directeurs.
11mai—1an

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL-ROAD.

Shortest and Quickest Route to all Eastern Cities.
THROUGH WITHOUT CHANGE TO NASHVILLE, LOUISVILLE, LYNCHBURG, AND ST. LOUIS.
ENTIRE TRAINS THROUGH FROM NEW ORLEANS TO LOUISVILLE.

	Leave.	Arrive.
Express	5 52 a. m.	10.22 p.m.
Mobile accommodation	3.22 p. m.	9:12 a. m.
Fast Mail	5.00 p. m.	10:02 a. m.

ONLY ONE CHANGE OF CARS TO NORTHERN AND EASTERN CITIES.

Ticket office, corner St Charles and Common streets, J. H. SMITH, Ticket Agent, where Sleeping Car accommodations may be secured in advance.

C. P. ATMORE, General Passenger Agent.
J. H. SMITH, Ticket Agent.
J. T. HARAHAN, Superintendent.
12 mai—1an

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

La route la plus courte et la plus rapide à toutes les villes de l'Est. ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A NASHVILLE, LOUISVILLE, LYNCHBURG, ET ST. LOUIS. TRAINS COMPLETS DE LA NOUVELLE-ORLEANS A LOUISVILLE

	Départ.	Arrivée.
Express	5.52 a. m.	10:22 p. m.
Mobile accommodation	3.22 p. m.	9:12 a. m.
Malle rapide	5.00 p. m.	10:02 a. m.

UN SEUL CHANGEMENT DE CARS JUSQU'AUX VILLES DU NORD ET DE L'EST.

Bureau des billets, coin St Charles et Commune, J. W. SMITH, agent de tickets, où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les sleeping cars.

C P. ATMORE, Agent général pour les passagers.
J. H. SMITH, Agent pour les billets.
J. T. HARAHAN, Surintendant.
12 mai—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

Dépôt à l'extrémité de la rue du Canal.
Station à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées, près la levée, 3me District.

Excursions au Lac, aller et retour le même jour 15 cts, pour les enfants au dessous de douze ans, 10 cts.

Prix du trajet jusqu'à Gentilly, aller et retour, 15 cts.

Les convois partiront du pied de la rue du Canal à 4:27 a. m.; 9:25 a. m.; 1 p. m.; 4:02 p. m.; 6 p. m.

Ils partiront de Milnebourg à 5:02 a. m.; 9:15 a. m.; 11:00 a. m.; 2:25 p. m.; 5:12 p. m.; 7:12 p. m.

Le train partant de Milnebourg à 5:02 a. m. va seulement jusqu'à la jonction Pontchartrain. Au retour il quitte la jonction Pontchartrain à 6:00 a. m.

Les départs se feront d'après les heures de la ville.

17 fév—1an J. T. HARAHAN, Président

Great Jackson Route.

Chicago, St. Louis & New Orleans R. R.
The Standard gauge trunk line between the North and the South.
The ONLY LINE running PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH from NEW ORLEANS TO CINCINNATI, ST. LOUIS AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE of trucks.
ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.
The ONLY DIRECT ROUTE to ST. LOUIS, CHICAGO, and ALL POINTS NORTH AND WEST. Many miles shorter, and many hours quicker than any other line.
DOUBLE DAILY TRAINS leave & arrive at Calliope Street Depot, as follows:

LEAVE	ARRIVE
Express No 1. 7:40 A. M.	Mail No 2.. 7:15 A. M.
Mail No 3....5:00 P. M.	Express No 4 11:15 A. M.
Mixed No 13..12:00 M	Mixed No 14..9.00 P.M.

Nos 1, 2, 3 and 4 run daily—Nos 13 and 14 daily, except Sunday.
Ticket office, 22 Camp street, corner Common

A. D. SHELDON, Ticket Agent.
J. W. COLEMAN, Acting Gen. Pass. Agent.

Grande Route de Jackson.

Chicago, St. Louis & New Orleans R. R.
LIGNE "STANDARD GAUGE" ENTRE LE NORD ET LE SUD.
L'UNIQUE LIGNE faisant usage DES WAGONS-DORTOIRS PULLMAN de la NLLE-ORLEANS JUSQU'A CINCINNATI, ST. LOUIS ET CHICAGO, sans changement de trucks.
UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW YORK ET LES VILLES de L'EST.
L'UNIQUE ROUTE DIRECTE pour ST. LOUIS CHICAGO et TOUS LES POINTS DU NORD ET DE L'OUEST. Plusieurs milles plus courte et plusieurs heures plus rapide que les autres lignes.
DOUBLE TRAINS QUOTIDIENS qui partent et arrivent à la gare de la rue Calliope comme suit:

DEPART	ARRIVEE
Express No 1. 7:40A.M	Malle No 2.. 7:15 A. M.
Malle No 3....5:00P.M	Expr No 4. 11:15 A. M.
Mixed No 13..12:00 M	Mixed No 14. 9:00 P.M.

Nos 1, 2, 3 et 4 partent tous les jours—Nos 13 et 14 partent tous les jours, excepté le dimanche.
Bureau des Billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
J. W. COLEMAN, Agt Agent Gén. des Pass.

GRAND CHEMIN DE FER

Portant la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue des [illegible] tous les jours, à HUIT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 h. 30 A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lobdellville et Lockport, sera transporté aux taux du bateau à vapeur pour toute la [illegible]

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour [illegible] marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. [illegible] de billets dits "commutation" [illegible] ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

Billets "commutation"—500 milles pour $15.—Ces billets ne sont faits qu'en faveur des personnes à qui la compagnie juge convenable de ce donner.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.
Il ne sera point reçu de fret après 3 heures.

CHAS. A. WHITNEY & CO. Agents.

A la station Terrebonne le chemin de [illegible] chemin d'embranchement de Thibodeaux, allant à Thibodeaux et Houma.

[illegible] de la rue Dumaine [illegible] des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal, station de Clay. Parcours: (cars verts) Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à [illegible] et de là à la station d'arrivée. Les [illegible] bleus suivent la même route; seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad, ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St-Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue [illegible].—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St-Pierre, et principalement par la rue de Dumaine jusqu'à la rue du Canal.

VAPEURS.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg Départ les SAMEDIS à 5 P. M.

Pour Vicksburg, Baton Rouge, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine.
J. S. Muse, Commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Le capitaine [illegible] pour tous les débarcadères [illegible]

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, 104 rue Commune.

On signe des connaissements pour les stations sur le Vicksburg, Shreveport and Pacific Railroad au même taux que les autres bateaux.
11 sept—

LAFOURCHE.

Packet bi-hebdomadaire de la Côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeaux
Partant tous les MARDIS à 5 P. M. et les SAMEDIS à 10 A. M.
Le bateau neuf et élégant à passagers, (roues à aubes)
BELLE OF THE COAST.
J. F. Aucoin, Capitaine, E. Nicolle, Commis, partira comme ci-dessus, descendant la côte tous les LUNDIS et JEUDIS en plein jour.
Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à E. RIVET, No 105 rue Décatur.
20 oct—1f

Ligne semi-hebdomadaire indépendante de la côte, Donaldsonville Lafourche et Laurel Valley.

Départ tous les LUNDIS à Midi, et tous les JEUDIS soirs à 5 heures.
Le beau bateau à vapeur
STE-MARIE.
MAX BLANCHARD, maître.
J. P. McELROY, commis.
Part régulièrement comme il est indiqué plus haut. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. B. GREATHOUSE, 104 rue Commune
19 oct—3m

Mandeville et Covington.

Le vapeur "Nouveau Camélia" de la Malle des Etats-Unis.
SERVICE D'HIVER
A partir du 1er novembre 1881: Départs de Milnebourg, à l'arrivée du convoi du chemin de fer partant de la gare du chemin de la Mobile, à l'extrémité de la rue du Canal.
Mardi, à l'arrivée du convoi de......12 h.
Jeudi, de ......12 h.
Samedi, de ......3 p. m.
Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.
RETOUR.
Départ de Old Landing:
Lundi......5 h. a.m.
Mercredi......7 de
Vendredi......7 de
S'arrêtant à tous les points intermédiaires.
Prix du voyage......$1
Fret reçu journellement à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent, 38 rue Carondelet.
20 oct—1f

ANNUAL STATEMENT OF THE NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY.

For the year ending the 31st December 1880.

Fire premiums	$307,798 10	
Marine premiums	104,810 45	
Inland premiums	47,872 04	$460,480 59
Less—		
Premiums on risks not terminated	$102,601 26	
Return premiums	16,909 96	
Reinsurances	29,501 41	$149,012 63
Net earned premiums		$311,467 [illegible]
Add—		
Interest, salvage and rents	$41,406 50	
Contingent	15,679 65	$57,086 15
		$368,554 11
Deduct—		
Fire losses	$64,525 07	
Marine losses	51,499 74	
Inland losses	17,917 81	$133,942 62
Rebate and commission	58,057 26	
Charitable donations	1,191 78	
State and city taxes and licenses	7,333 95	
Board of Underwriters Babcock and Salvage corps	6,607 16	
Gross expenses, home office and agencies	26,380 02	$233,512 79
Gross profits		$135,041
Deduct—		
Dividend of July 1880	$25,000 00	
Dividend Dec., 1880.	25,000 00	
Surplus	85,041 32	$135,041 32
The company has the following:		
Cash in banks	$67,101 27	
United States Bond	230,000 00	
Real Estate (lowest valuation)	39,640 00	
Notes secured by first mortgage on city properties	101,000 00	
Notes secured by pledges of available securities	43,550 00	
Notes, loan on call, secured by available securities	32,000 00	
Bills receivable for premiums	16,527 38	
New Orleans Water Works Bonds	26,500 00	
New Orleans City Railroad bonds	36,575 00	
Banks, Insurance Companies and other stocks, par value	14,665 26	
Premiums in course of collection	76,920 29	
Due by agents	2,316 38	$715,496 68
LIABILITIES.		
Capital stock	$500,000 00	
Reinsurance reserve.	102,601 26	
Unclaimed Dividends	2,855 50	
Dividends of December 31, 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32	$715,496 68

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 12th day of January, 1881.
JAS. FAHEY. Notary Public.

We, the undersigned Special Committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to examine the assets of said company, hereby certify that, after a careful examination, the valuation of said assets as above specified, is true and correct.

ANT. CARRIERE, W. A. BELL, A. SCHREIBER, E. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th of January 1881, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of 5 per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives.

J. W. HINCKS, Secretary.
New Orleans, January 12, 1881.

DIRECTORS.
JULES ALDIGE, E. GALLY,
THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIERE, A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON, CHAS. E. SCHMIDT
D. FATJO, JULES TUYES.
14 jan—1an

Merchants' Mutual Insurance Company, of New Orleans.

104 Canal street.
TWENTY-SEVENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1881, including unearned premiums of the previous year—		
On Fire Risks		$263,530 92
On Marine Risks		26,455 71
On River Risks		36,513 80
Total Premiums		$316,500 43
Less Unearned Premiums		34,002 00
Net Earned Premiums May 31, 1881		$284,502 43
Losses paid—		
On fire risks	$54,232 39	
On marine risks	8,182 37	
On river risks	6,861 56	
Taxes and expenses less interest	26,339 87	
Reinsurances and return premiums	16,943 41	106,574 03
Profit		$125,928 40
The Company has the following Assets:		
Real Estate (market value)		$326,960 93
City Bonds ($42,550)		13,000 00
Bank, railroad and other Stocks		71,697 12
Notes secured by mortgage and pledge		
1443 shares New Orleans Water Works Co		145,353 66
Bills receivable		46,215 00
Premiums in course of collection		36,303 55
City Time (86,379 39)		[illegible]
Judgments		3,350 50
[illegible]		7,300 00
Cash on hand		75,571 73
		$687,546 23

The above Statement is a true, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 11th day of June, 1881.
MICHEL V. DEJEAN, N.P.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th day of June 1881, it was resolved to declare a cash dividend of 25 per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1881, payable on the third Monday of July next.

Ten per cent interest on the capital stock for the year ending 31st May, 1881, is payable on demand.

Directors.
P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ,
PAUL FOURCHY, JOHN GEDDES,
JNO. B. LALLANDE, D. FATJO,
EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX
M. W. SMITH, CHS. LAFITTE
R. W TAYLOR
16 juin—

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1880.

Primes de feu	$307,798 10	
Primes maritimes	104,810 45	
Primes de rivières	47,872 04	$460,480 59
Moins—		
Primes sur risques non-expirées	$102,601 26	
Primes remboursées	16,909 96	
Réassurances	29,501 41	$149,012 63
Primes nettes		$311,467 96
A ajouter—		
Montant provenant des intérêts, sauvetage et loyers	$41,406 50	
Contingent	15,679 65	$57,086 15
		$368,554 11
A déduire—		
Pertes sur le feu	$64,525 07	
Pertes maritimes	51,499 74	
Pertes de rivières	17,917 81	133,942 62
Réduction (rebate et commissions	58,057 26	
Contributions charitables	1,191 78	
Taxes d'Etat, de ville licences	7,333 96	
Bureau des assureurs corps de sauvetage et Babcock	6,607 16	
Dépenses générales, frais de bureau et d'agences	26,380 02	$233,512 79
Profits nets		$135,041 32
A déduire—		
Dividende de Juillet 1880	$25,000 00	
Dividende de Décembre 1880	25 000 00	
Surplus	85 041 32	135,041 32
ACTIF DE LA COMPAGNIE:		
Argent en banque	$ 67,101 27	
Bons des Etats-Unis	230,000 00	
Propriétés foncières, estimation faite au plus bas prix du marché	39 640 00	
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville	101,000 00	
Billets garantis par nantissement de gages réalisables.	43,550 00	
Billets, prêts sur demande, garantis par des gages réalisables.	32,000 00	
Billets pour primes	16,527 38	
Bons du N. O. Waterworks	26,500 00	
Bons de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans	36,575 00	
Actions de banque, d'assurances et autres actions estimées au pair	14,665 26	
Primes en voie de collection	76,920 29	
Du par des agents	2,316 38	$715,496 68
PASSIF.		
Capital	$500,000 00	
Réserve pour réassurance	102,601 26	
Dividendes non réclamés	2,855 50	
Dividende du 31 décembre 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32	$715,496 68

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1881.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis, qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

ANT. CARRIERE, W. A. BELL, A. SCHREIBER, E. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1881, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1881
—DIRECTEURS—
JULES ALDIGE, E. GALLY,
THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIERE, A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON, CHAS. E. SCHMIDT
D. FATJO, JULES TUYES.
14 an—1an

S. N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHE CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CELEBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

déposé par MM. W. W. JOHNSON & CO., Successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de gros en liqueurs se vendent à la Nlle-Orléans.
14d 21—1 an

Mme MONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, [illegible] se recommande pour toutes les maladies de femme et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que descente à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant en ce pays depuis 25 ans elle se recommande au public.
16 déc—1 an

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à [illegible], charrettes à cannes à 2 et 4 mulets, charrettes à bœufs, [illegible] pour logs, wagons à coton, charettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos [illegible], nos moyeux forgés à froid et nos ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres ateliers, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union.
5 mai 1881—1an

ANT. CARRIERE. E. L. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No. 5½ RUE CARONDELET.
Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DU— CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.)
67 et 69, rue du Camp. NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée en 1849. Réorganisée en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
Sollicite des Risques d'incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN ... Président
S. B. NEWMAN ... Vice-Président.
CHAS. E. RICE ... Secrétaire.

Directeurs:
Samuel B. Newman, Samuel H. Kennedy,
Thomas A Adams, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
S. Hernsheim, AM. Moulton,
Geo W. Sentell, Wm. B. Conger,
P. R. Mortimer, John M. Parker,
Reuben G. Bush, George Martin,
Edward Nalle, Harry L. [illegible],
W. W. Swain, J. J. [illegible],
A. H. Seward, Lucien Deléry,
U. Marinoni, Louis Prados,
Chas. H. [illegible], Charles Newman,
E. P. [illegible], S. C. Conlon,
Wm A. Phelps, John Calder,
Ferd. Marks, Wm. R. Lyman,
R. H. Adams.
10 juil—1 an V aO

COMPAGNIE D'ASSURANCES —DES— Factors & Traders.

49......RUE CARONDELET......49
Capital payé ... $1,000,000

ED. A. PALFREY ... Président
JOHN CHAFFE ... Vice-Président
THOMAS F. WALKER ... Secrétaire

Polices émises couvrant les risques d'incendie, de rivière et de marine, aux plus bas prix du tarif.

DIRECTEURS
John I. Noble, L. C. Jurey,
John Chaffe, Wm. Hartwell,
Richard Milliken, C. J. Leeds,
Samuel Friedlander, A. M. Bickham,
R. M. Walmsley, Louis Bush,
A. H. May, A. Britton,
T. Lytt. Lyon, G. W. Sentell,
Samuel H. Boyd, Wm. Cunningham,
William J. Behan, John I. Adams,
B. F. Eshleman, E. T. Buckner,
Charles Chaffe, Henry Abraham,
A. T. Janin, Charles E. Black,
William A. Gwyn.
1er sept—1an

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$3 00
Six mois	1 [illegible]
Quatre mois	1 [illegible]
Trois mois	7[illegible]

Prix du numéro....10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans.
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS,
73...CHARTRES...73